

3 DEGRES
EURL au capital de 10.000,00 Euros
22 rue Barrault 75013 PARIS
753 929 595 R.C.S. Paris

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 22/02/2026

Au siège social, le 22 février 2026, à 10h00,

Madame Marie HUSSON, détenant 10.000 parts sociales, associée unique et gérante de la société 3DEGRES, EURL au capital de 10.000,00 Euros, a pris les décisions suivantes :

- Transfert de siège à effet au 22 février 2026,
- Modification des statuts en conséquence,
- Pouvoir pour les formalités.

Décision n°1 - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'associée unique décide de transférer le siège de la société du 22 rue Barrault – 75013 PARIS au 1 rue Marguerin 75014 PARIS, et ce à effet au 22 février 2026.

Décision n°2 – MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

Compte tenu de la décision qui précède, l'article 4 des statuts est modifié de la manière suivante :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Au terme des décisions extraordinaires de l'associé unique du 22 février 2026, il est fixé au 1 rue Marguerin 75014 PARIS.

Aucune activité n'est conservée à l'ancien siège. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

MH

Décision n°3 – POUVOIRS POUR LES FORMALITES

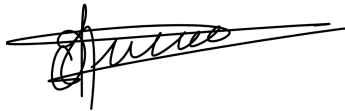
L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérante associée unique.

La Gérante associée unique,
Marie HUSSON

MH

C e r t i f i é c o n f o r m e

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MH' followed by a stylized flourish, positioned below the printed name 'Marie HUSSON'.